



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS LIES AU COLLEGE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale. Leur usage est exclusivement réservé à des activités éducatives, d'enseignement ou pédagogiques répondant aux missions de l'Éducation Nationale.

La charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire.

Elle s'applique à toute personne autorisée à utiliser les ressources informatiques et les services de l'Internet au collège (élèves, personnel de l'établissement, parents d'élèves, ...).

L'accès aux services se fait toujours pour les élèves sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative ou de leurs parents.

Une tenue correcte et un comportement respectueux des autres sont exigés.

Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Cette charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur pour permettre le respect du droit des personnes, de l'ordre public et du droit. Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- atteinte à la vie privée d'autrui
- diffamation et l'injure
- provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- incitation à la consommation de substances interdites
- provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité
- contrefaçon de marque
- reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle
- copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

1. Services offerts par l'établissement

1-1 Matériel

Le collège met à disposition des utilisateurs des ordinateurs avec périphériques (imprimantes, lecteur de disquettes, de cédéroms, graveurs de CD-DVD, scanners, casques, appareils-photo numériques, disque dur externe, webcams, vidéoprojecteur...).

Ces ordinateurs sont accessibles dans les locaux de l'Etablissement soit :

- En salles informatiques ou au CDI pour les élèves. Cet accès ne peut se faire qu'avec l'accord et sous surveillance d'un enseignant ou d'un surveillant.
- En libre accès à l'entrée du collège pour les parents d'élèves.
- Dans les salles de classe, salle des professeurs et bureaux des agents uniquement pour le personnel de l'établissement.
- A chaque étage de l'internat uniquement après accord des surveillants.

1-2 Ressources

- Un espace privé (espace de stockage sur le serveur) et des espaces partagés sur le serveur.
- Logiciels installés en local ou sur le serveur
- Accès au réseau Internet : les adresses de sites Internet consultées sont enregistrées et peuvent être utilisées à des fins statistiques ou judiciaires. Un filtre de sites Internet interdit l'accès aux sites à caractère violent, pornographique, pédophile, raciste, antisémite... En cas d'accès volontaire à un site à caractère illicite et préjudiciable, l'utilisateur encourt les sanctions prévues par la charte, le règlement intérieur et la loi. En cas d'accès involontaire, prévenir le responsable, qui prévient le chef d'établissement et les administrateurs.

L'utilisateur téléchargeant un fichier s'engage à respecter les droits d'auteur.

La connexion à des services de dialogue en direct (IRC, ICQ, chat, MSN, AOL...) ou à des réseaux sociaux (facebook, tweeter, ...) est interdite au sein de l'établissement.

La lecture des blogs est autorisée seulement après accord de l'enseignant ou du surveillant présent.

1-3 Outils de communication organisés

Les sites Internet du collège : http://www.college_Hubert-Delisle comportant un accès sécurisé :

- à PRONOTE ;
- au site du collège ;
- aux différentes plateformes d'évaluation ;
- au LSU

Elle permet une correspondance en lien avec les activités d'enseignement et de documentation ainsi qu'une correspondance privée dans le respect des droits cités en préambule.

1-4 Connexion aux services

Pour se connecter, chaque utilisateur obtient un compte informatique (un nom d'utilisateur et un mot de passe) attribué à l'entrée dans l'établissement et supprimé à sa sortie.

Les comptes sont nominatifs, personnels et incessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

A la fin de l'activité, l'utilisateur devra fermer sa session de travail en se déconnectant, laisser son poste et la salle propres et rangés.

2. Engagement de l'établissement :

2-1 Le réseau informatique est géré par un ou plusieurs administrateurs en respect du cadre juridique cité en annexe. En particulier l'établissement s'engage :

- à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public,
- à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique,
- à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique.

Les administrateurs pourront, pour des raisons techniques, demander à un utilisateur de supprimer des données trop volumineuses si l'espace privé est saturé.

2-2 Disponibilité du service

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

2-3 Contrôles :

Des contrôles et/ou analyses peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;

L'établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.

- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services peut être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable. L'Etablissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.

3 Droits de l'utilisateur

L'utilisateur dispose des droits suivants :

- droits définis par le cadre juridique, notamment sur le respect de sa vie privée et sur les données à caractère personnel (liste des articles de lois disponible au secrétariat).
- Droit d'utiliser les ordinateurs et périphériques à disposition ainsi que les logiciels installés avec éventuellement des restrictions. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif.
- Droit d'imprimer des documents uniquement avec l'autorisation du responsable de la salle pour les élèves.

4 Engagements de l'Utilisateur

4-1 Respect de la législation et des règles de vie en société :

En signant cette charte, l'utilisateur s'engage à :

- utiliser les services offerts uniquement dans un but pédagogique ou éducatif défini par le personnel éducatif.
- Respecter les autres.
- Toujours afficher son identité et se connecter à son propre compte.
- Ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- Ne pas accéder à un espace protégé sans autorisation.
- Respecter la législation (liste des articles de lois disponible au secrétariat) notamment sur le droit à l'image et la propriété intellectuelle.
- ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

4- 2 Création de documents :

Les documents créés doivent respecter la législation en vigueur en particulier:

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas figurer sur les pages Web sans accord parental.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.
- Respect des droits des personnes et des bonnes mœurs.

Tous les documents doivent être diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur. Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs Internet, il faut apporter une mention spéciale : "Ce document est issu de l'Internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer."

4-3 Préservation de l'intégrité des Services

Le matériel informatique est fragile, il faut donc le manipuler avec précaution et en respectant des procédures. Par exemple :

- « Fermer » correctement les logiciels que l'on utilise, ainsi que les sessions,
- Ne pas effacer des fichiers en dehors de ceux qui se trouvent dans son répertoire personnel, ne pas modifier les attributs des fichiers,
- Signaler tout problème rencontré à un professeur ou un surveillant
- Ne pas débrancher de périphérique (casque, souris) ni de câbles (sourie, clavier, ...) sans autorisation
- Laisser sur place les tapis de souris.
- Ne rien enregistrer sur les disques durs ailleurs que dans les endroits autorisés (répertoire privé ou de groupe).
- Ne pas installer, ni désinstaller de logiciels sans autorisation de l'administrateur.
- Ne pas modifier les configurations initiales (fond d'écran, icônes du bureau, écran de veille...)
- Ne pas accéder à un espace protégé sans autorisation.

4-4 Contrôle

L'Utilisateur accepte que l'Etablissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. L'Etablissement se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.

5 Sanctions

Tout utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à la fermeture temporaire ou définitive des services offerts, à l'interdiction temporaire ou définitive de l'accès à l'outil informatique sauf dans le cadre d'activités pédagogiques.

Pour les élèves, en fonction de la gravité de la faute, peuvent s'ajouter ou se substituer les punitions ou sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur.

Pour les membres du personnel, en fonction de la gravité de la faute, peuvent s'ajouter ou se substituer des sanctions administratives.

En cas de délit ou de préjudice causé, le contrevenant s'expose à des sanctions pénales ou civiles.

Le Principal
Olivier COLLIN

